C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 24 septembre 2026

O R D R E D U J O U R

1.	Présentation du projet de piste cyclable Cholet / Saint-Léger	Pages 2 à 4
2.	Pouvoirs et absences	Page 5
3.	Désignation du secrétaire de séance	Page 5
4.	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 août 2026	Page 5
5.	Ecole Saint-Charles : renouvellement de la convention avec l'OGEC	Page 5
6.	Aide à une jeune sportive internationale	Page 6
7.	Ecole publique des Bois : prix de revient d'un élève du 2025	Pages 7 à 8
8.	Règlement intérieur du conseil municipal	Page 8
9.	Personnel : CDD accroissement temporaire aux services techniques du 1er au 31 octobre	Page 8
10.	Modification de la programmation des travaux dans les bâtiments	Page 9
11.	Cholet Agglomération : Contrat Local de Santé (CLS) 2026-2030	Pages 9 à 10
12.	Divers – Octobre Rose	Pages 11 à 12
13.	Compte-rendu des commissions communales	Pages 12 à 13
14.	Calendrier	Page 14

PROCÈS - VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert TIGNON, maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Olivier BACLE, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Evelyne MERLET, Guy VASSOR, Laurence VINCENT, Gwenaël HEMERY LEMOINE, Laure FRICONNEAU, Joël RAVARD, Emilie DUPONT, Christophe AUGEREAU, Sabrina BREMOND, Thierry BOISDRON, Marion GROLLEAU, Clément CHESSE, Olivier CAILLAUD, Anne BELLANGER, Sylvain MAUDET.

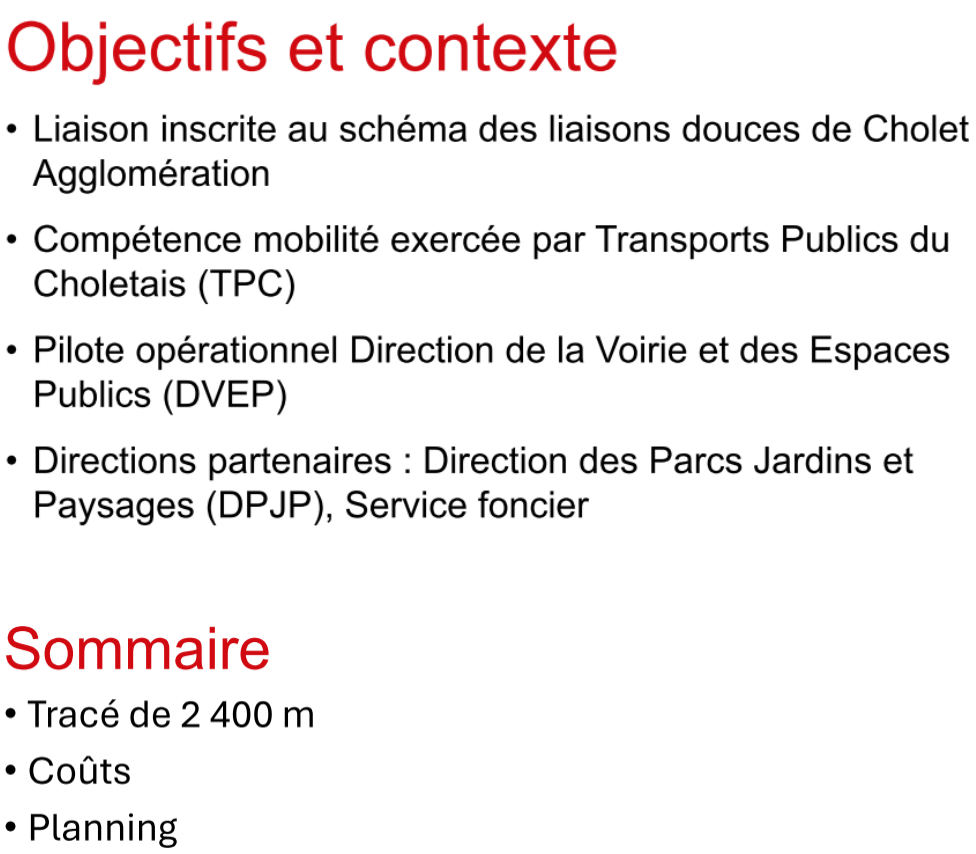
Membres absents : Laetitia COULONNIER, Carl LETON a donné pouvoir à Sabrina BREMOND, Annabelle JOLIVET a donné pouvoir à Laurence VINCENT.

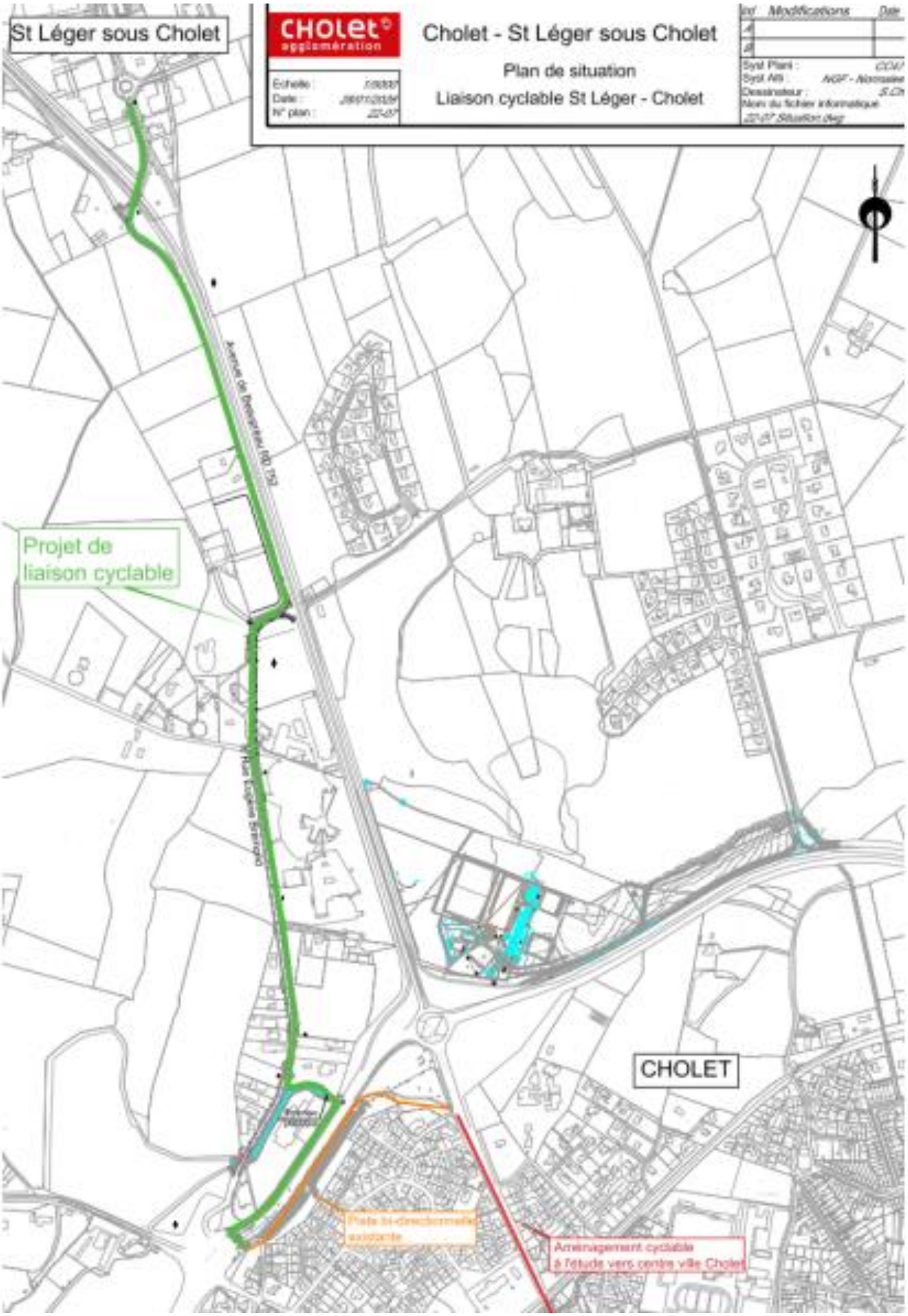
Secrétaire de séance : Claire BIMIER.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

## 1 – PRÉSENTATION DU PROJET DE PISTE CYCLABLE CHOLET / SAINT-LÉGER

Les représentants de Cholet Agglomération sont présents pour présenter la future liaison douce qui reliera Cholet à Saint-Léger.


~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~


St Léger sous Cholet
CHOLET agglomération
Cholet - St Léger sous Cholet
Plan de situation
Liaison cyclable St Léger - Cholet
Modifications
Date
Projet de liaison cyclable
CHOLET
Piste bi-directionnelle existante
Amenagement cyclable à l'étude vers centre ville Cholet

Coûts

- Acquisitions
- Clôtures
- Aménagement de la voie verte de 3m en enrobés noirs
- Aménagements paysagers : plantations
- Coût total = 575 000 € TTC

- Budget 2026 = 250 000 € TTC
- Budget 2027 = 325 000 € TTC

Planning

Tronçon nord entre St-Léger et la rue Eugène Bremond
Octobre à décembre 2026

Tronçon sud rue Eugène Bremond et traversée du périphérique :
1er trimestre 2027

Voirie : Eurovia
Espaces verts : Arbora
Clôtures : ID Verde

2 – POUVOIRS ET ABSENCES

M. Carl LETON, absent, a donné pouvoir à Mme Sabrina BREMOND

Mme Annabelle JOLIVET, absente, a donné pouvoir à Mme Laurence VINCENT

Mme Laetitia COULONNIER, absente excusée

3 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE SÉANCE

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Claire BIMIER secrétaire de séance.

▶ Décision du Conseil Municipal

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 1

4 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 27 AOÛT 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 août 2026 a été communiqué aux conseillers les jours précédant cette séance. Le Conseil Municipal est appelé à l'approuver.

▶ Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

5 – ÉCOLE SAINT-CHARLES : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'OGEC

La Commune a conclu un contrat d'association avec l'école privée St Charles. La subvention annuelle dépassant 23 000 €, une convention doit être signée. Elle doit être renouvelée pour la période 2027/2032.
Les points essentiels déterminant les modalités de participations financières annuelles sont les suivants :
Le forfait par élève pour l'année N est égal à la moyenne sur les 3 dernières années du coût moyen par élève constaté dans les écoles publiques maternelle d'une part et élémentaire d'autre part, de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet.
En aucun cas, les avantages consentis par la commune ne peuvent être proportionnellement supérieurs à ceux consentis aux classes élémentaires et maternelles publiques.
Un avenant à la présente convention déterminera chaque année le montant de la participation financière par élève, après vote par le Conseil Municipal.
Seront pris en compte, seulement les enfants domiciliés à Saint-Léger-sous-Cholet et inscrits à la rentrée de septembre de l'année N-1.
La participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des classes faisant l'objet de la présente convention, s'effectuera par 3 versements, en janvier, avril et octobre de chaque année.
La présente convention est conclue pour une durée de 6 ans, de 2027 à 2032 inclus.

Pour information, montant par élève pour 2026 :

Classes maternelles : 1 745.09 €
Classes élémentaires : 449.37 €

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le projet de convention financière avec l'OGEC de l'école privée Saint-Charles et donner éventuellement délégation à M. le Maire pour la signer, ainsi que ses avenants.

▶ Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

6 – AIDE A UNE JEUNE SPORTIVE INTERNATIONALE

La commune a été sollicitée par une jeune sportive saint-légeoise Charline MAYER.

Elle suit actuellement un parcours handisport de niveau international en tennis fauteuil et para-badminton. Son ambition est de poursuivre sa progression sportive et de se présenter à diverses compétitions internationales, afin de participer aux Jeux paralympiques 2028.

Cependant, la pratique du sport de haut niveau international engendre des frais importants qu'elle ne peut pas assumer seule. Elle sollicite donc une aide de la commune.

La commission vie associative et communication propose une aide de 200 € par an en 2026, 2027 et 2028, afin de l'accompagner jusqu'aux prochains Jeux Olympiques.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition d'aide.

▶ Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

7 – ÉCOLE PUBLIQUE DES BOIS : PRIX DE REVIENT D'UN ÉLÈVE EN 2025

Le prix de revient d'un élève de l'école publique doit être déterminé chaque année civile. Il est fondé sur des critères réglementaires nationaux.

Il sert notamment à réclamer la participation financière des communes dont nous accueillons des élèves.

Ainsi pour 2025, le détail des coûts est le suivant :

PRIX DE REVIENT D'UN ELEVE DE L'ECOLE PUBLIQUE POUR L'ANNEE 2025

		ELEMENTAIRE	MATERNELLE	
DESIGNATION	**CALCUL**	**MONTANT**	**MONTANT**	**TOTAL**
Nombre de classes		***6***	***3***	***9***
Nombre d'élèves (Inscrits en septembre 2025)		***141***	***66***	***207***
Produits pharmaceutiques	(60668)			77,51 €
gaz	(60613) (1235 m²/ 3221 m² = 38% du compteur "école publique")			7 203,64 €
Produits d'entretien	(60631) (dont 1/3 des produits d'entretien)			1 977,89 €
"Caisse fournitures scolaires"+ "Caisse fonctionnement"	(6067)			12 251,64 €
Contrats maintenance	(6156 : copieur Koesio école publique, Apave, Sodégaz) (e primo 2419 € payé en 2022 pour 4 ans)			3 217,56 €
Maintenance informatique	(6156: SAS ALMERIA)			222,00 €
Timbres				
Entretien des locaux et fournitures diverses	(60632, 615221, 611...) (sols 2 classes 6612,77 € remplacement vitrage suite casse 1706,82€)			10 231,71 €
Entretien du matériel	(ex : 6156 : alarme incendie + 4/82ème coût total des extincteurs AES +61558) Armatures jeux école 660,72€			1 023,80 €
Renouvellement du mobilier	60632 + 605 (2 tableaux blancs et cisailles			1 357,78 €
Electricité	(60612 : 1235 m² / 3768 m² = 33% du compteur "salle de sports")			12 749,07 €
Eau	(60611 : 33% du compteur "terrain de sports")			1 367,21 €
Assurances	(6161 : 1713 m² / 12459 m² = 13,75% de la prime DAB)			1 576,76 €
Téléphone + internet	(6262) installation fibre (479,76+150)			1 787,20 €
SOUS - TOTAL (proratisé au nombre d'élèves)		**37 493,58**	**17 550,19**	**55 043,77 €**

PRIX DE REVIENT D'UN ELEVE DE L'ECOLE PUBLIQUE POUR L'ANNEE 2025

		ELEMENTAIRE	MATERNELLE	
DESIGNATION	**CALCUL**	**MONTANT**	**MONTANT**	**TOTAL**
Nombre de classes		***6***	***3***	***9***
Nombre d'élèves (Inscrits en septembre 2025)		***141***	***66***	***207***
ATSEM	(100% VG et VM+ SS sans cantine)		79 606,86	79 606,86
personnel d'entretien		21 744,88	18 632,72	40 377,60 €
interventions services techniques	(337h x 25,72 €)	5 904,04	2 763,60	8 667,64
remboursement assurance personnel (déduit des dépenses)			0,00	0,00
TOTAL		**65 142,51**	**118 553,36**	**183 695,87 €**

	Elementaire	Maternelle
Coût moyen par élève	**462,00**	**1 796,26**

Le Conseil Municipal est appelé à valider le coût 2025 d'un élève maternelle (1 796.26 €) et élémentaire (462 €) de l'école publique des Bois.

▶ Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

8 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le code général des collectivités territoriales impose que « dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ».

Ce règlement ne doit concerner que le fonctionnement interne du Conseil Municipal (ex : la périodicité des séances, les commissions communales et groupes de travail, la tenue des séances proprement dites, les débats et votes des délibérations, l'information du public).

Un projet de règlement intérieur a été communiqué à chaque conseiller.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de règlement intérieur.

▶ Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

9 – PERSONNEL : CDD ACCROISSEMENT TEMPORAIRE AUX SERVICES TECHNIQUES DU 1er OCTOBRE AU 31 OCTOBRE

Tous les ans, la commune fait appel à un renfort saisonnier pendant les 6 mois d'intense activité des espaces verts. La période choisie est en général d'avril à septembre.

Or cette année, avec des problèmes de recrutement, ce renfort saisonnier a remplacé le titulaire absent des espaces verts.

Un nouvel agent vient enfin compléter les effectifs à compter du 19 octobre.

Il est demandé au Conseil Municipal de prolonger le renfort saisonnier d'un mois, jusqu'au 31 octobre prochain, lorsque les effectifs seront complets.

▶ Décision du Conseil Municipal

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

10 – MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS

Des modifications dans la programmation des travaux 2026 ont été actées par la commission cadre de vie :

		Budget	Réel	Ecart	Commentaire
Pôle culturel	Changement sous-station de chauffage	7 980,00	9 369,74	1 389,74	Sté ABG Ajout de vannes de régulation selon les prescriptions du SIEML
Eglise	Fuite toiture et dalles : 8661 € en priorité 2 en budget		6 764,23	6 764,23	Sté ED Ouest Devis remis à jour - entreprise disponible Dossier repoussé depuis plusieurs années
Mairie	peinture corniche (8666,88 en 2025)	9 000,00		-9 000,00	Sujet dépriorisé compte tenu de la réfection de la toiture prévue sur octobre
	Totaux :	**16 980,00**	**16 133,97**	**-846,03**	

11 – CHOLET AGGLOMÉRATION : CONTRAT LOCAL SANTÉ (CLS) 2026-2030

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé, Cholet Agglomération et les communes, pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé et pour mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.



Actions prioritaires identifiées

Axe 1 : Santé environnementale et cadre de vie favorable à la santé	1. Encourager la biodiversité et ses effets positifs sur la santé 2. Renforcer la marchabilité du territoire dans une approche d'urbanisme favorable à la santé (UFS) 3. Améliorer l'accès à une alimentation saine et de proximité 4. Soutenir un environnement de vie favorable à la santé dans les 1 000 premiers jours de l'enfant et la petite enfance 5. Informer et sensibiliser durablement aux enjeux du radon et de la qualité de l'air intérieur
Axe 2 : Santé mentale	6. Santé mentale des jeunes : renforcer l'accès à la prévention et au soutien dans les lieux du quotidien 7. Santé mentale et précarité : aller vers les publics vulnérables et renforcer les solidarités locales 8. Créer une culture partagée de la santé mentale sur le territoire 9. Renforcer la pair-aidance et les espaces d'inclusion citoyenne en santé mentale
Axe 3 : Inégalités sociales et territoriales de santé	10. Renforcer les réseaux de solidarité et les espaces d'entraide de proximité 11. Expérimenter un dispositif de répit pour les aidants : le baluchonnage handicap 12. Développer des dispositifs mobiles et des partenariats santé-social pour aller vers les publics éloignés du soin
Axe 4 : Participation, communication et gouvernance en santé	13. Valoriser les actions de santé et renforcer leur visibilité auprès de tous 14. Renforcer la participation des habitants dans les politiques et actions de santé 15. Intégrer la santé dans les projets des services et des communes et structurer la coordination entre communes
Axe 5 : Accès aux soins	16. Améliorer l'orientation dans le système de santé et l'accès aux soins via la médiation et l'éducation à la santé 17. Soutenir l'installation et l'ancrage des professionnels de santé 18. Créer des passerelles entre les professionnels de santé, du social et les acteurs locaux

Cet outil transversal doit nous amener à nous interroger sur les impacts sur la santé de tous nos projets d'envergure.

Signataires du CLS 2026-2030

Signataires du CLS 2026-2030

- **Signataires identifiés**
- - Cholet Agglomération
- - ARS Pays de la Loire
- - Préfecture Maine-et-Loire
- - Conseil Départemental de Maine-et-Loire
- - CPAM de Maine-et-Loire
- - CAF de Maine-et-Loire
- **- Communes membres**

→ **Volonté d'adhésion de l'ensemble des communes**

Ce que permet la signature

- Partager un cap et une vision commune des enjeux de santé du territoire ;
- Être partie prenante de la gouvernance (participation instances de pilotage - identification de référents) ;
- contribuer concrètement selon les possibilités : mobilisation - expertise - relais.

Il sera lancé officiellement le 8 octobre 2026 à l'Agglomération.

12 – <u>DIVERS – OCTOBRE ROSE</u>



<u>Animations</u>

- 1-8-15/10 de 16h30 à 17h45 : cours de yoga salle polyvalente (participation libre)

- 3-4/10 : matchs de l'ECVB, vente de goodies, bar

- 4/10 : vente de livres par la bibliothèque sur le vide grenier

- 6/10 de 16h à 18h30 buste d'autopalpation à la pharmacie

- 18-25/10 : vente des productions de l'ACLI sur le marché

- 16-17-18/10 : vente de boudins roses par le comité des fêtes

- 18/10 : présence de l'association Après L'Envol sur le marché

- 27/10 : Soirée artistique 20h-23h salle de la prairie (initiation de danse + soirée dansante à 5€ + bar) organisée par LC Danser en couple et Danse pour elles. Présence du théâtre pour accueil, animation, tenue du bar

* Repas rose au restaurant scolaire le jeudi 8 octobre
* Ecole publique des bois : journée rose le jeudi 8 octobre

Goodies pour les associations

- Parapluies roses
- Bandanas roses
- Foulards/rubans Octobre rose
- Pin's/nœuds roses

13 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission cadre de vie

-16 dossiers d'urbanisme ont été déposés cet été, notamment les travaux dans les 2 boulangeries.

-Salle de ping-pong : la dalle nantaise a été réparée et l'enduit du pignon sera bientôt réalisé.

-La rénovation de l'éclairage de la place centrale est terminée.

-Restaurant scolaire : installation du pare-ballons côté terrain de football réalisée.

-Le chemin partant du rond-point de Gasma vers la rue des Capucines va être recalibré.

-Prochaine implantation des corbeilles de tri dans l'espace public.

-L'appenti derrière l'ancienne mairie 1 rue d'Anjou va être démoli, pour permettre la vente d'une partie du terrain à l'école Saint-Charles.

-La partie centrale de la charpente de la mairie sera changée prochainement.

-La sous-station de chauffage du pôle culturel va également être changée.

-Des travaux sur les fuites dans la couverture de l'église seront bientôt réalisés.

-Les travaux de voirie allée des Bois ont été repoussés à la fin de l'année à cause des fortes chaleurs.

-Deux plafonds de classe à l'école des Bois seront changés pendant les vacances de la Toussaint.

-Terrains de football : les deux pelouses grillées par la canicule et l'interdiction d'arroser ne sont plus praticables. Une concertation a commencé entre les trois communes accueillant le club Maybéléger.

Commission vie sociale

-Présentation de pirouette (multi-accueil) et copain cabana (périscolaire et centre de loisirs) par les directrices des structures lors de la réunion de la commission du 10 septembre dernier.

Pirouette :

La structure dispose de 18 places en accueil régulier et de 12 places les mercredis et pendant les petites vacances scolaires.

La directrice présente ensuite les valeurs portées par l'équipe : la bienveillance, le respect du rythme de chacun, l'accompagnement vers l'autonomie, la qualité de l'accueil des familles et la socialisation des enfants.

La directrice du multi-accueil a également désormais une mission de coordination de toute la maison de l'enfance. Cette mission de coordination a notamment pour objectif de favoriser la mise en place de projets communs entre les différents services et de renforcer leur complémentarité. Elle assure également la gestion du personnel d'entretien, ainsi que le suivi des questions liées à la sécurité et à la santé au travail et les différentes tâches administratives liées au fonctionnement de la structure.

Copain cabana :

Concernant les effectifs, une baisse de fréquentation est constatée le matin ainsi qu'une diminution importante le soir au niveau de l'école privée, notamment en raison du nombre élevé d'enfants scolarisés en CM. Le jeudi reste la journée la plus chargée. Les effectifs du mercredi demeurent, quant à eux, stables.

Pour la période estivale, une légère baisse des effectifs est également constatée. Les séjours ont bien fonctionné, mais leur maintien fait actuellement l'objet d'une réflexion, notamment au regard des évolutions liées au changement climatique. Pour rappel, l'un des camps prévus cet été a dû être reporté.

Une enquête a été menée auprès des familles afin d'évaluer leur intérêt pour un éventuel séjour à la montagne. Une réflexion est en cours à ce sujet.

-Rentrée des écoles : 316 enfants sont scolarisés sur la commune. Les effectifs, toutes écoles confondues, baissent avec 9 enfants en moins par rapport à la rentrée de septembre 2025.

-Restaurant scolaire : 313 inscrits sur les 316 enfants scolarisés à Saint-Léger. Légère baisse due aux effectifs des école en baisse.

-Les ateliers ASEPT (Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires) choisis par la Commission ont été retenus.

Thématique	Nombre de cycles	Semestre 2027	Observations
Vitalité	1 cycle	Semestre 2	
Mobilité	1 cycle	Semestre 2	Atelier "Séniors, restez mobiles !" En lien avec le CSC Ocsigène

Les ateliers de prévention de l'ASEPT sont financés par les Caisses de retraite partenaires ainsi que par la Commission des Financeurs de Maine-et-Loire.

Commission vie associative et communication

-Réflexion sur la mise en place de réseaux sociaux communaux. La commission entame une réflexion sur la création d'un compte Facebook et d'un compte Instagram communaux, comme ce qui se fait sur des communes environnantes. Ces réseaux doivent être un vrai outil de communication avec du contenu de qualité.

-Réflexion sur un nouveau forum des associations. Les associations vont être contactées pour savoir si elles sont intéressées et si la période de mars-avril pourrait être une bonne période.

-CME : présence de 2 élues d'Yzernay lors du CME du 26 septembre, cette commune envisage la création d'un CME.

14 – CALENDRIER

		SEPTEMBRE	
Samedi	26	Conseil Municipal d'enfants	10h30 - Mairie

		OCTOBRE	
Dimanche	4	Vide-greniers des Amis de Léo	Toute la journée
Lundi	5	Bureau CA	18h00 Hôtel d'Agglomération
Lundi	5	Commission cadre de vie	20h00 - Mairie
Samedi	10	Accueil des nouveaux Saint-Légeois	11h30 Parc mairie ou pôle
Lundi	12	Commission vie associative et communication	19h30 - Mairie
Jeudi	15	Commision vie sociale	20h00 - Mairie
Samedi	17	Fête du boudin	Toute la journée
Dimanche	18	Fête du boudin	Toute la journée
Lundi	19	Conseil CA	18h00 Hôtel d'Agglomération
Mercredi	21	Commission intercommunalité	19h30 - Mairie
Jeudi	29	Conseil Municipal	20h00 - Mairie

		NOVEMBRE	
Lundi	2	Bureau Cholet Agglomération	18h00 Hôtel d'Agglomération
Lundi	2	Commission Cadre de Vie	20h00 - Mairie
Lundi	9	Commission Vie Associative et Communication	19h30 - Mairie
Mercredi	11	Cérémonie commémorative du 11 novembre. Rassemblement au monument aux morts	10h00 - Cimetière
Lundi	16	Conseil Cholet Agglomération	18h00 Hôtel d'Agglomération
Mercredi	18	Commission intercommunalité	19h30 - Mairie
Jeudi	19	Commission vie Sociale	20h00 - Mairie
Samedi	21	Repas des aînés	12h00 salle de la Prairie
Jeudi	26	Conseil Municipal	20h00 - Mairie
Samedi	28	Conseil Municipal d'Enfants	10h30 - Mairie
Lundi	30	Bureau Cholet Agglomération	18h00 Hôtel d'Agglomération

A noter : Élections présidentielles les 18 avril et 2 mai 2027.

Le maire, Jean-Robert TIGNON

La secrétaire de séance, Claire BIMIER